EXPÉRIENCES PIÉTONNES

LYON PRESQU'ÎLE

la métropole GRANDLYON

EXPÉRIENCES PIÉTONNES

EN PRESQU'ÎLE

La Métropole de Lyon expérimente une nouvelle phase de piétonisation du centre-ville de Lyon.

mercredi 20 et jeudi 21 novembre 2019
de 11h00 à 20h00

Après une première phase qui s'est déroulée durant trois samedis en septembre et octobre, **c'est aujourd'hui une seconde phase** qui s'ouvre et va permettre d'expérimenter la piétonisation les jours de semaine.

Le périmètre et les conditions d'accès restent inchangés.

Infos pratiques, rues concernées, véhicules autorisés… Ce guide vous accompagne pendant cette nouvelle période d'expérimentation.

www.grandlyon.com/pietonisation

Cette action s'inscrit dans le cadre du Pama (Plan d'Actions pour les Mobilités Actives) de la Métropole de Lyon.

Venez tester, grandeur nature, une Presqu'île piétonne !

Lors de l'expérimentation, les piétons et piétonnes sont prioritaires sur l'ensemble de la zone, ils peuvent marcher sur la chaussée et profiter pleinement de la Presqu'île.

La circulation des véhicules est limitée.
Les automobilistes non résidents peuvent uniquement accéder aux parkings.
La circulation sur la zone d'expérimentation leur est interdite.

Seuls certains véhicules sont autorisés à circuler dans la zone d'expérimentation, **à 5 km/h** et selon le sens de circulation indiqué. *(Pendant l'expérimentation des sens de circulation pourront être inversés).*

Les riverains ainsi que certains usagers (voir p. 6-7) peuvent également stationner dans les rues indiquées.

Priorité aux piétons !

Du + prioritaire au - prioritaire dans la zone :

1. Piétons et piétonnes
2. Cyclistes
3. Véhicules autorisés (à l'allure du pas)

Zone d'expérimentation
- Piétons prioritaires
- Circulation interdite sauf transports en commun, cycles et véhicules autorisés par arrêté et sur justificatif
- Accès parkings et hôtels autorisé
Stationnement interdit à tous
PLACE CROIX PAQUET
Montée de la Grande Côte
Rue René Leynaud
Rue des Capucins
Rue Polycarpe
Rue Romarin
Rue du Griffon
Petite rue des Feuillants
Quai André Lassagne
Pont Morand
PLACE LOUIS PRADEL
Rue Sainte-Catherine
Rue Puits Gaillot
PLACE DE LA COMÉDIE
PLACE DES TERREAUX
Rue Joseph Serlin
Rue Constantine
Rue Pizay
Rue de l'Arbre Sec
Rue de la Lanterne
Rue Paul Chenavard
Rue de la Platière
Rue du Plâtre
Rue du Bât d'Argent
Rue de la République
Rue Mulet
Rue Longue
Rue Neuve
Rue Gentil
PLACE SAINT NIZIER
Rue Président Edouard Herriot
Rue de la Gerbe
PLACE DE LA BOURSE
Rue de la Bourse
Rue Antoine Salles
Rue Claudia
Rue de la Poulaillerie
Quai Jean Moulin
Passerelle du Collège
Quai Saint Vincent
Pont de la Feuillée
Quai de la Pêcherie
SAÔNE
RHÔNE

Stationnement interdit à tous
Stationnement autorisé uniquement aux riverains et à certains usagers (voir p.6-7)
Circulation autorisée
Entrée de la zone
Sortie de la zone
Entrée / sortie de la zone
Parking
Parkings vélos gratuits et sécurisés LPA/Wheelskeep
Métro
Quai Saint Antoine
Pont Alphonse Juin
Pont du Palais de Justice
Pont Bonaparte
Quai des Célestins
Pont Lafayette
Pont Wilson
Quai Jules Courmont
Rue Mercière
Rue de Brest
Rue de la Poulaillerie
Rue Dubois
Rue Henri Germain
Rue Grenette
Rue Tupin
Rue Ferrandière
Rue Thomassin
Rue de la République
Rue Président Edouard Hériot
Rue Camot
Rue de Jussieu
Rue Stella
Rue Childebert
Rue de Tournes
Rue Ancienne Préfecture
Rue Port du Temple
Rue de Savoie
Rue Fabre
Rue André
Rue Ambroise
Rue Emile Zola
Rue Gasparin
Rue Confort
Rue Bellecordière
PLACE DES JACOBINS
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
PLACE DES CÉLESTINS
PLACE DE L'HÔPITAL
PLACE BELLECOUR
PLACE DE LA BOURSE

INFOS PRATIQUES

LYON PRESQU'ÎLE

Les véhicules stationnés dans le périmètre devront être déplacés au plus tard avant 11h00 le mercredi 20 et le jeudi 21/11.

Les parkings restent accessibles à tous.

Les rues de la Barre, Grenette et Constantine restent circulables pour tous les véhicules.

LES EXCEPTIONS

Rappel : la vitesse est limitée à 5 km/h.

Véhicules autorisés à circuler et stationner sans justificatif

- Services d'urgence, d'intervention, de secours et de services publics (Pompiers, Police, Samu, EDF…)
- Transport de fonds
- Convois funéraires

Véhicules autorisés à circuler et à stationner dans les rues indiquées (voir plan p.4-5), sur présentation d'un justificatif

- **Riverains habitants**, sur présentation de la vignette de stationnement résidentiel – secteur 7, et/ou facture domiciliée.
- **Non-résidents disposant d'un garage**, sur présentation d'une facture ou autre. *Stationnement autorisé sur votre emplacement privé.*
- **Personnes à mobilité réduite**, sur présentation de la carte mobilité inclusion « Stationnement ».
- **Professionnels de santé (médecin, infirmière…)**, sur présentation du caducée ou de la carte professionnelle.
- **Livreur (marchandises, colis, repas)**, sur présentation du bon de livraison.
- **Artisans en intervention**, sur présentation du carnet de commande.
- **Véhicule en auto-partage labellisé**, sur présentation du label Auto-partage.
- **Taxis,** en activité avec leurs véhicules de fonction.
- **VTC**, sur présentation des deux macarons officiels. *Arrêt autorisé, uniquement pour pose et dépose de clients*
- **Clients des hôtels**, sur présentation du bon de réservation - voucher. *Arrêt autorisé, uniquement pour pose et dépose de bagages.*
- **Véhicules de déménagement**, sur présentation de l'arrêté de stationnement.
- **Auto-écoles**, *Arrêt autorisé pour pose et dépose d'élèves.*

COMMENT SE RENDRE
EN PRESQU'ÎLE

Si vous le pouvez, venez à pied, en vélo*, ou en transports en commun !

Sur place, en Presqu'île comme sur le bas des Pentes de la Croix-Rousse, vous pouvez déambuler sur la chaussée sans vous préoccuper des voitures.

Les métros et bus circulent normalement.
Ils vous déposent en plein cœur de la zone.
La desserte des transports en commun ainsi que les circuits des véhicules de tourisme (bus et tram) « Lyon Le Grand Tour » et petit train touristique sont maintenus dans tout le périmètre.

Plus d'infos sur : www.tcl.fr

** stationnement vélo sécurisé dans les parkings proposés par LPA/Wheelskeep.*

la métropole GRANDLYON

www.grandlyon.com/pietonisation

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 78 63 40 00

création graphique : ··bigbang / 2019